



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du cinq octobre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Jean-Claude ABADIE

**Absents ayant donné pouvoir :** Madame Martine RENAUD à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Jean-Claude ABADIE, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Gilles DEVICQ

**Absents excusés :** Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Annie COURCY, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 05/10/2022	Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	16
23	Pour	16
Nombre de membres présents	Contre	00
13		
Nombre de procuration		
03		

### 22.66 - Création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'Agent de service polyvalent, à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Monsieur le Maire expose que la commune emploie un titulaire sur le grade d'Adjoint technique territorial, pour occuper l'emploi permanent d'Agent de restauration à 29 heures hebdomadaires (annualisées).

Les missions du poste sont, depuis janvier 2007, les suivantes :

- assistance à la production de préparations culinaires ;
- distribution et service des repas ;
- nettoyage et désinfection des locaux et matériels de la cuisine et du réfectoire.

La santé de cet agent ne lui permettant plus d'exercer les missions liées aux préparations culinaires, celui-ci a sollicité par courrier du 25 août 2022, une diminution de son temps de travail, à hauteur de 21h00 hebdomadaires. Cette demande est intervenue au terme d'un dialogue étroit avec les représentants de la commune et la médecine du travail.

L'agent, conservant les missions liées à la distribution et au service des repas, et au nettoyage des locaux de la cuisine, prendrait ses nouvelles fonctions au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, un emploi permanent d'Agent de service polyvalent, relevant de la catégorie hiérarchique C, et du grade d'Adjoint technique territorial, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire est fixée à 21/35<sup>ème</sup>.

L'emploi d'Adjoint technique à 29/35<sup>ème</sup> que l'agent occupait, laissé vacant, a vocation à être supprimé, lors d'un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité technique.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

**DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'Agent de service polyvalent, à temps non complet à raison de 21/35<sup>ème</sup>, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération ;**

**- DIT que le tableau des emplois sera modifié comme exposé ci-après, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES AVANT DELIB	OBJET DELIB	EFFECTIFS BUDGETAIRES APRES DELIB	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<b>DIRECTION GENERALE</b> Emploi fonctionnel communes 2 000 à 10 000 hab.	A	1	0	1	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Attaché territorial principal	A	1		1	0	
Attaché territorial	A	1		1	0	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ème</sup> classe	C	3		3	3	
Adjoint administratif	C	1		1	1	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE - SERVICES TECHNIQUES - ECOLES RESTAURANT SCOLAIRE</b> Ingénieur territorial	A	1		1	0	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1	
Agent de maîtrise	C	1		1	0	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (1 à TC et 1 à 30/35 <sup>ème</sup> )	C	2		2	2	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (30/35 <sup>ème</sup> )	C	1		1	0	0
Adjoint technique	C	10	+1	11	7	5
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>+1</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
<b>ATSEM - FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b> ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		4	3	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>4</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE POLICE</b> Brigadier-chef principal	C	1		1	1	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS PERMANENTS</b>		<b>29</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>6</b>
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>						
Adjoint technique (contractuels)	C	2		2	2	0
<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	

AR Prefecture

017-211702220-20221010-22065-DE  
Reçu le 13/10/2022  
Publié le 13/10/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 11 octobre 2022

Le Maire,  
Hervé PINEAU



Le Secrétaire,  
Joseph GARCJA

